

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. McMillan, appuyé par M. Breton:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Drew, appuyé par M. Graydon:—Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse:

“Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su:

- (1) donner à la nation la direction qui s'imposait, compte tenu des graves dangers de l'heure;
- (2) constituer les forces nécessaires afin de permettre au Canada de se défendre et de s'acquitter de ses obligations internationales; et
- (3) prendre des mesures efficaces en vue de combattre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie.”

Et sur la motion proposée en sous-amendement par M. Coldwell, appuyé par M. Knowles:—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement:

“Nous regrettons aussi qu'après avoir adopté, d'une façon générale une attitude pratique à l'égard du conflit coréen, les conseillers de Votre Excellence aient appuyé, en ce qui concerne la résolution qualifiant la Chine d'agresseur, une ligne de conduite qui est pour l'instant prématurée et peu sage et qu'il n'aurait pas fallu suivre avant épuisement complet des moyens de règlement pacifique.”

Et après plus ample débat, ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Et le débat reprenant sur la proposition d'amendement à la motion principale, ledit débat est ajourné sur motion de M. Herridge.

A 11 heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, à demain, à trois heures de l'après-midi.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.